IQRA

BIMENSUEL ISLAMIQUE

NUMERO 9

« Dis: «Sont-ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas?» Seuls les doués d'intelligence se rappellent »
Coran 39 Verset 9

EDITO
LE SENS DU RAMADAN (P2)

RAPPEL
LE PROPHETE MUHAMMAD (SAW) - PARTIE 3 (P6)

RAPPEL
MALCOLM X : RÉCIT DE SON PÈLERINAGE À LA MECQUE (P7)

RAPPEL
LA BONTÉ ENVERS LA MÈRE EXPIE LES PÉCHÉS (P8)

RAPPEL
LES PILIERS DE LA MÉCRÉANCE (P11)

RAPPEL
LES DEVOIRS DE L'HOMME ENVERS LE PAUVRE ET L'INDIGENT (P12)

HADITH
UN HADITH - UN TAFSIR (P14)
«ORDONNE-LUI DE LA REPRENDRE, PUIS DE LA GARDER»

CORAN
UN CORAN - UN TAFSIR (P15)
« (...) .....LA DURÉE DU JEÛNE EST DÉ-TERMINÉE..... (...) »

RAPPEL
IL SE PEUT QUE VOUS DÉTESTIEZ QUELQUE CHOSE ALORS QUE C'EST UN BIEN POUR VOUS (P4)

Site Web : https://jsuismuslim.net/
Page Facebook : https://www.facebook.com/jsuismuslim
Groupe Facebook : #j'suis_MUSLIM

IQRA N°9 DU 23 AVRIL 2021- BIMENSUEL ISLAMIQUE GRATUIT

LE SENS DU RAMADAN

Louange à Allah, que la prière et le salut soient sur son prophète Mohamed sur sa famille et sur tous ceux qui le suivent jusqu'au jour de la résurrection.

Est-ce que le jeûne du mois de ramadan est seulement une succession de privations ? Quelle est la symbolique de ce pilier de l'Islam ? En quoi est-il un mois de rappel, de pardon, de « don de soi » et d'entraide ? Consiste-t-il seulement à ne pas manger, à ne pas boire, à ne pas avoir de relations intimes, de l'aube jusqu'au coucher du soleil ?

Vous l'aurez compris, le mois du Ramadan est bien plus que cela. C'est un mois béni où le mal est enfermé et le bien libéré. D'après Aboû Hourayra (ra), le Prophète (saw) a dit :
« Dès l'arrivée du ramadan, les portes du Paradis s'ouvrent, celles de l'Enfer se ferment et les diables sont enchaînés ».
(Rapporté par Mouslim)

Le mois de Ramadan est donc un excellent moyen pour s'attirer la Miséricorde et le Pardon divin. En effet :
« Celui qui jeûne le mois de Ramadan avec foi en comptant sur la récompense divine, ses péchés lui seront pardonnés. »
(Rapporté Boukhari et Mouslim)

Le jeûne permet de purifier et de développer la conscience de notre relation avec Allah. C'est une protection contre les desseins du Satan le lapidé et de ce monde terrestre. Allah nous informe en disant :
« Quiconque accomplit son devoir envers Allah, Il lui ménage une issue et lui donne des moyens de subsistance là où il n'aurait pu les imaginer. Et celui qui fait confiance à Allah, Il lui suffit. Assurément Allah atteint Son but.
Allah a assigné une mesure à toute chose. »
(Coran 65 Versets 2-3)

Le Coran a été révélé pendant le mois du Ramadan à l'humanité pour être un guide, une preuve, une guidance et un discernement afin que le croyant puisse

déterminer la validité de ses actions. Lorsque nous écoutons la beauté du Coran, nous devons également garder à l'esprit que le Coran a été envoyé comme guide et comme discernement. Le Coran fut révélé sur une période de 23 années pendant laquelle Allah envoyait les versets à Son dernier Messager (saw). Ce mois « **d'abstinence** » a été instauré afin que les croyants puissent adorer Dieu sans penser à autre chose que Lui, pour qu'ils puissent cultiver leur piété, puissent se rappeler le mois où est descendu le Coran, pour qu'ils puissent penser aux autres…
« […] le mois de Ramadan au cours duquel le Coran a été descendu comme guide pour les gens, et preuves claires de la bonne direction et du discernement. Donc, quiconque d'entre vous est présent en ce mois, qu'il jeûne ! Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu'il jeûne un nombre égal d'autres jours. - Allah veut pour vous la facilité, Il ne vous veut pas la difficulté, afin que vous en complétiez le nombre et que vous proclamiez la grandeur d'Allah pour vous avoir guidé, et afin que vous soyez reconnaissants ! »
(Coran 2 Verset 185)

Souvent manger, boire, vivre sa sexualité nous apparaissent comme des actes naturels, si naturels que nous oublions même parfois qu'ils sont des dons de Dieu pour Ses Créatures. Ils sont précieux. Après une journée de jeûne, la nourriture la plus simple est un bonheur. Dieu a offert tant de bonnes choses à ses créatures, comment ne pas le Lui rendre par la reconnaissance ?

Ce mois nous rappelle à Lui. Avec le jeûne du mois de ramadan, le musulman découvre que tous ces actes sont sacrés. Il prend conscience de la grandeur de Son Créateur. Il mange, il boit, il aime en louant Son Créateur, son acte (jadis « naturel ») prend un autre sens plus profond. Il élève son âme durant ce mois en ôtant les chaînes du désir corporel. Il est léger et libéré dans son adoration, détaché de son quotidien terrestre, prêt à faire le bien. Il évite les actes ostentatoires et préfère la juste mesure, car il reconnaît l'excès des effets négatifs.
Dans le Coran, Dieu dit :
« « Ô enfants d'Adam, dans chaque lieu de Salat portez votre parure (vos habits). Et mangez et buvez ; et ne commettez pas d'excès, car Il (Allah) n'aime pas ceux qui commettent des excès. » »
(Coran 7 Verset 31)

Durant ce mois béni, il n'est plus l'esclave de ses désirs et de ses plaisirs, il se contrôle, il réforme son comportement, il s'éduque pour Dieu. Il retrouve son équilibre en comprenant la logique de ses désirs et de ses plaisirs, en comprenant son être tout entier et la finalité de celui-ci.

Ibn Abbâs (ra) a dit :
« Le Prophète (saw) était le plus généreux des hommes. Cette générosité se manifestait pleinement durant le mois du ramadan, lorsque Gabriel (as) venait chaque nuit lui enseigner le Coran. Et lorsque Gabriel le rencontrait, l'Envoyé d'Allah (saw) était plus généreux que le vent envoyé par Allah (vent porteur de pluie) »
(Rapporté par Mouslim)

Le musulman se met à la place du démuni, du pauvre, de ceux qui ne mangent pas à leur faim et comprend leur souffrance. Il apprend à partager avec autrui. Le jeûne permet donc de vivre pendant en un mois ce que les pauvres vivent eux toute l'année, de prendre conscience de leur dénuement, et de raviver en soi l'idée qu'il est du devoir de ceux qui ont quelque chose d'aider ceux qui n'ont rien.
« Le Prophète, déjà généreux en temps habituel, l'était plus encore pendant le mois de ramadan »
(rapporté par Al-Boukhari)

L'Islam est la seule religion qui prend en considération le corps et l'âme.
L'être humain est un tout, il se soumet par le cœur mais aussi par le corps.
Donc, les deux doivent montrer leur adoration, le cœur par le rappel sincère, et le corps en s'abstenant de l'excès et des mauvaises choses. Ce mois de ramadan implique des sacrifices mais au-delà de cela, il y a une épreuve, une remise en question, un retour à Dieu. Il permet de tester l'endurance du croyant, de fortifier la

piété et la crainte en Dieu. Le jeûneur prie, invoque son Seigneur, il est tourné vers Lui. Il est aussi à l'écoute des autres, généreux, juste, il s'efforce de se préserver encore plus de la corruption, de la méchanceté et des vices similaires. Il purifie son âme ET son corps aussi, il allège son estomac, son foie, épure son sang et une faim et une soif de Foi s'impatronisent.

Par conséquent, l'Islam répond à une réalité et il pousse l'homme à réfléchir sur sa vie et sa manière de l'organiser. Durant le mois de Ramadan, on doit être à la recherche du pardon et du repentir, nous devons également faire tout notre possible pour attirer sur nous la Miséricorde Divine, et ce, en pratiquant et en multipliant nos oeuvres pieuses. Sans oublier bien entendu, d'accorder une attention particulière à la protection de notre jeûne de tout ce qui pourrait le souiller et diminuer ainsi de son mérite.

Allah Le Très Miséricordieux nous accorde l'immense bienfait de pouvoir donner le meilleur de soi, alors demandons à Allah Le Tout Miséricordieux de profiter de ce mois afin de goûter à la douceur de la foi et à ses délices.
Faisons que ce mois soit une continuation dans notre comportement et nos actes d'adoration, dans tous les autres mois et tout au long de notre vie...

Et Allah Seul Sait….
Sur ce, Que la Paix de Dieu soit sur vous et vous accompagne partout où vous êtes.

ABONNEZ-VOUS A NOTRE NEWSLETTER SUR INTERNET A CETTE ADRESSE :
HTTPS://JSUISMUSLIM.NET/NEWSLETTER/
ET RECEVEZ NOS ARTICLES DANS VOTRE BOITE MAIL.

AINSI QUE LE BIMENSUEL IQRA DANS VOTRE BOITE MAIL.

IL SE PEUT QUE VOUS DÉTEST QUE C'EST UN B

Louange à Allah, que la prière et le salut soient sur son prophète Mohamed sur sa famille et sur tous ceux qui le suivent jusqu'au jour de la résurrection.

Allah dit :
« Or, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle vous est un bien. Et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle vous est mauvaise. C'est Allah qui sait, alors que vous ne savez pas. »
(Coran 2 verset 216)

Dans ce verset se trouvent des sagesses, des secrets et de nombreux intérêts pour le serviteur.

En effet, si ce dernier sait qu'une chose détestable peut engendrer un bien, et qu'une chose aimée peut engendrer un mal, il saura qu'il n'est pas à l'abri d'un dommage qu'engendrerait un événement heureux, de même qu'il ne désespérera pas de voir un événement heureux résulter d'une situation dommageable, étant donné qu'il ignore la tournure que peuvent prendre les événements.

En effet, Allah connaît l'issue de toutes les situations, chose que le serviteur ignore, ce qui implique les choses suivantes :

Premièrement : Rien n'est plus bénéfique pour le serviteur que de se conformer aux ordres d'Allah même si au début cela peut paraître difficile. En effet, les conséquences de l'obéissance ne sont que bien, bonheur, plaisir et joie, et ce même si l'âme répugne à obéir, car cela est mieux pour elle et plus bénéfique. D'un autre côté, rien n'est plus néfaste au serviteur que de trans-

gresser les interdits, même si son âme a de l'inclination pour le péché et le désire, car les conséquences du péché ne sont que douleurs, tristesse, maux et malheurs.

Or, une des particularités de la raison humaine est d'accepter de supporter une douleur bénigne dans le but d'atteindre un plaisir intense et un bien prolifique. De même qu'elle est prête à éviter de succomber à un plaisir bénin en raison de l'intense douleur et du mal infini qu'il peut engendrer. La vision de l'ignorant se limite aux prémices sans s'attarder sur les conséquences des actes par-dessus le voile de leurs prémices. Il aperçoit donc, au-delà de ce voile, les conséquences bénéfiques ou néfastes de tel ou tel acte. Ainsi, il verra que les interdits sont comparables à un met délicieux mélangé à un poison mortel.

Toutes les fois que la recherche du plaisir le pousse à y goûter, le poison s'y trouvant l'en dissuade. Il considérera que les ordres sont un antidote dont le goût est désagréable, mais menant au rétablissement et à la guérison. Toutes les fois que l'aversion qu'il a pour son goût le dissuade de prendre ce remède, les bienfaits qui s'y trouvent l'incitent à le consommer. Néanmoins, ces considérations nécessitent un surplus de connaissances par lesquelles les conséquences se distingueront des prémices.
Elles nécessitent aussi une forte patience permettant à l'âme de s'habituer à supporter les difficultés jalonnant sa route qui le mènera au but. Si le serviteur perd patience et certitude, il ne pourra atteindre son but. Si sa certitude et sa patience se renforcent, toutes les difficultés lui paraîtront faciles à supporter, car il recherche par là le bien et le plaisir éternels.

Deuxièmement : Un des secrets du verset susmentionné est qu'il implique que le serviteur confie ses affaires à Celui qui connaît les conséquences de toute chose, se satisfait de ce qu'Allah choisit et décrète pour lui, en raison de l'issue heureuse qu'il espère.

Troisièmement : Le serviteur ne doit pas chercher à devancer Allah dans ses choix, et ne doit pas faire de choix avant de L'avoir consulté. Il ne doit pas lui demander des choses au sujet desquelles il n'a aucune science, car il se pourrait qu'elles lui causent des préjudices fatals sans qu'il ne le sache. Le serviteur ne doit donc pas faire de choix, sans avoir consulté Allah, mais doit plutôt l'implorer pour qu'Il l'aide à faire le bon choix et accepter ensuite le choix d'Allah. Rien n'est plus bénéfique pour lui que cela.

Quatrièmement : Si le serviteur confie ses choix à son Seigneur et se satisfait de ce qu'Il choisit pour lui, Allah lui donnera la force, la volonté et la patience dans la réalisation de ce choix divin. Allah éloignera de lui les dangers qui guettent habituellement les choix personnels du serviteur. Allah lui fera prendre conscience des conséquences bénéfiques de Son choix pour lui, conséquences auxquelles il ne serait jamais parvenu s'il s'était contenté de ses propres choix.

Cinquièmement : Ce verset soulage le serviteur des réflexions épuisantes causées par l'embarras du choix, et vide son cœur de toutes les suppositions et hypothèses qui ne font qu'aggraver sa confusion, alors que de toute manière il ne peut échapper au décret d'Allah.

S'il se satisfait du choix d'Allah pour lui, il méritera louange, reconnaissance et grâce divine lorsque le décret d'Allah l'atteindra, car il s'est contenté de son propre choix. Lorsque le serviteur confie réellement ses choix à Allah et s'en satisfait, Il l'entourera de Sa grâce et de Sa douceur. La douceur d'Allah le protègera de tous les dangers et Sa grâce l'aidera à supporter le destin.

Lorsqu'une destinée défavorable s'apprête

à se réaliser, tenter de l'éviter par tous les moyens est un des facteurs les plus efficaces pour sa réalisation. Et rien n'est plus bénéfique pour le serviteur que de se soumettre au destin et de rester inanimé face à lui, comme un mort, car le fauve répugne à consommer de la charogne.

Tiré dans Kitâb Al-Fawâ'id par l'imam Ibn Al-Qayim

Et Allah Seul Sait….
Sur ce, Que la Paix de Dieu soit sur vous et vous accompagne partout où vous êtes.

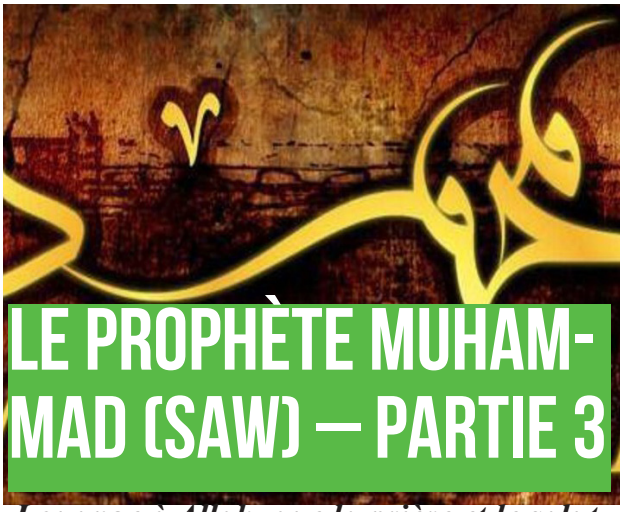

Louange à Allah, que la prière et le salut soient sur son prophète Mohamed sur sa famille et sur tous ceux qui le suivent jusqu'au jour de la résurrection.

Muhammad (saw) berger à La Mecque
Muhammad, refusant d'être un fardeau pour son oncle Abû Tâlib, préféra travailler pour gagner son pain quotidien et aider son oncle. Or, le métier de berger était l'activité préférée de nombreux prophètes. Le messager d'Allah (saw) a d'ailleurs dit:
« Tous les prophètes qu'Allah a envoyés furent bergers. »
– Ses compagnons lui dirent alors : ***« Toi aussi ? »***
– Il répondit : ***« Oui, je faisais paître les moutons et les chèvres des mecquois pour quelques carats. »***

A l'âge de quinze ans, Muhammad assista à la guerre profane (« *harb al-fijâr* »), surnommée ainsi car se déroulant pendant les mois sacrés. Cette guerre opposa initialement la tribu de Kinânah à celle de Qays mais la tribu des Quraysh, pour faire respecter la sainteté des mois sacrés et le rang de la terre sainte, se rallia à Kinânah. Le messager (saw) fournissait tantôt des flèches à ses oncles et parfois prenait part au combat. Cette guerre dura quatre années, pour se conclure par un traité de paix entre les deux camps.

Après la guerre, les Quraysh rédigèrent un autre pacte appelé le pacte de la bonté (« *Hilf al-fudhûl* ») dans lequel ils s'engageaient à protéger les faibles et les opprimés, de telle sorte que toute personne puisse bénéficier de l'assurance que ses biens et sa famille soient en sécurité. Ce pacte, auquel Muhammad (saw) prit part à l'âge de vingt ans, eut comme effet d'élever la position des Quraysh parmi les autres tribus arabes. Ce remarquable pacte laissera dans le cœur du prophète (saw) une trace indélébile. En effet, c'était un pacte à vocation humaniste, qui appelait au bien et aux nobles caractères. Le prophète (saw) mentionnera d'ailleurs ce pacte après qu'il devienne prophète et en fera l'éloge en ces termes :
« J'ai réellement assisté avec mes oncles, dans la demeure de 'Abdullah Ibn Jud'ân, à un pacte que je n'aurais manqué pour rien au monde. Et si on m'y invitait après l'Islam je l'accepterais ».

Muhammad épouse Khadîjah
A l'âge de vingt-cinq ans, Muhammad épousa Khadîjah Bint Khuwaylid Al-Asadî, femme de valeur, de noble lignée, belle et riche. Khadîjah, qui eut vent de l'honnêteté du prophète et de sa loyauté, lui confia une mission commerciale au Shâm. Cette mission commerciale se révélera extrêmement fructueuse grâce aux efforts et à la loyauté du messager d'Allah (saw).

C'est Maysarah, domestique de Khadîjah qui avait pris part à cette expédition, qui racontera à cette dernière ce qu'il a pu constater du prophète (saw) comme loyauté, bénédictions et bons caractères, si bien qu'elle aspira à l'épouser. Il en fut ainsi, et ce fut un mariage béni. En effet, Khadîjah se révélera d'un grand soutien financier pour Muhammad (saw) dans sa

prédication, de même qu'une aide morale précieuse pour supporter le message de l'Islam.

En observant la jeunesse du prophète (saw), nous constatons qu'Allah (saw) l'a prédisposé à recevoir Son message et Sa révélation de manière particulière. En effet, il fut berger, puis il fit du commerce sans jamais participer – contrairement aux jeunes de Quraysh – aux distractions ni aux futilités. Il ne commit jamais non plus d'acte typique de la période d'ignorance préislamique, tel que se prosterner devant une statue ou une idole ou se nourrir des sacrifices qui leur étaient destinés. Pas plus qu'il ne but de boisson enivrant ni ne fut obscène dans ses paroles ou dans ses actes. De même, en aucune circonstance il ne mentit ou ne trahit quelqu'un. Il ne fut rien d'autre qu'un modèle d'honnêteté et de loyauté au point d'être connu parmi les Mecquois comme l'honnête, le digne de confiance (« As-Sâdiq Al-Amîn »). En outre, Allah lui destina une femme pieuse, emprunte de moralité, de vertu, de sincérité, de raison, ainsi que de sagesse et de savoir-faire.

HADITH & CITATION

De la science de l'Heure
Abou Horaïra a dit :
« Pendant que le Prophète était en réunion et parlait avec les fidèles, un nomade arriva et l'interrogea :
- Quand viendra l'Heure ?
Le Prophète continua ses propos (sans prêter attention à l'homme).
L'un des assistants dit :
- Le Prophète a entendu mais la question n'était pas à son goût.
– Non, répliqua un autre, il n'a pas entendu.
Quand le Prophète termina son enseignement, il demanda :
– Où est celui qui a voulu savoir après l'Heure ?
– C'est moi, ô Envoyé de Dieu ! répondit l'Arabe.
– Lorsque la sécurité disparaîtra, attends-toi à voir l'Heure, annonça le Prophète.
– Et comment la sécurité disparaîtra-t-elle ? interrogea l'Arabe.
- Quand le pouvoir sera détenu par des gens indignes, prépare-toi à voir venir l'Heure. »

MALCOLM X : RÉCIT DE SON PÈLERINAGE À LA MECQUE

Louange à Allah, que la prière et le salut soient sur son prophète Mohamed sur sa famille et sur tous ceux qui le suivent jusqu'au jour de la résurrection.

Malcolm X, alias al-Hajj, Malik al-Shabazz, est revenu totalement transformé de son grand voyage en Terre Sainte effectué en avril 1964, profondément impressionné par le rayonnement planétaire de l'islam et son arc-en-ciel d'origines brillant sous toutes les latitudes. L'extraordinaire générosité et ouverture d'esprit de ses innombrables frères en Dieu, blancs et noirs unis par des liens de fraternité indestructibles, ont produit en lui un tel électrochoc que ses opinions sur le racisme en ont été entièrement chamboulées.

« Après l'illumination spirituelle que j'ai eu

le bonheur de recevoir à la suite de mon récent pèlerinage à la cité sainte de la Mecque, je ne souscris plus à aucune accusation généralisée contre aucune race. Je concentrerai désormais mes énergies à vivre la vie d'un véritable musulman sunnite »

Répétait-il transcendé par un pèlerinage qui changea sa vie, encore plus que pour d'autres, affichant une sérénité à toute épreuve, alors même que les mois qui suivirent allaient être semés d'embûches et au final lui coûter la vie.

Voici la magnifique lettre adressée par al-Hajj, Malik al-Shabazz, à ses assistants de Harlem :
« Jamais je n'ai connu d'hospitalité aussi sincère ni de fraternité aussi bouleversante que celles des hommes et des femmes de toutes races réunis sur cette vieille Terre Sainte, patrie d'Abraham, de Mohamed et des autres prophètes des Saintes Écritures. Durant toute la semaine qui vient de passer, j'ai été à la fois interdit et charmé par la bonté et la gentillesse déployées, autour de moi, par des personnes de toutes les couleurs.

J'ai eu la chance de visiter la cité sainte de la Mecque, j'ai fait sept fois le tour de la Ka'ba, guidé par un jeune nommé Mohammed; j'ai bu l'eau du puits de Zam-Zam, j'ai fait sept fois l'aller-retour, en courant, entre les collines de Safa et Marwa. J'ai prié dans l'ancienne cité de Mina et j'ai prié sur le Mont Arafat.

Il y avait des dizaines de milliers de pèlerins, qui étaient venus de partout à travers le monde. Ils étaient de toutes les races, il y avait des blonds aux yeux bleus et des noirs africains. Mais nous nous soumettions tous aux mêmes rituels, dans un esprit d'unité et de fraternité que mes expériences, aux États-Unis, m'avaient amené à croire impossible entre un Blanc et un Noir.

L'Amérique a besoin de comprendre l'islam, parce que c'est la seule religion qui ignore le racisme. À travers mes voyages dans le monde musulman, j'ai rencontré, discuté et même mangé avec des gens que nous aurions considéré comme des Blancs, aux Etats-Unis, mais la mentalité du Blanc était absente de leur esprit et avait été remplacée par l'islam. Jamais auparavant je n'avais vu une telle fraternité réunissant des gens de toutes les races.

Peut-être serez-vous renversés par ces mots, surtout venant de moi. Mais ce que j'ai vu et vécu au cours de ce pèlerinage m'a obligé à réviser certaines idées qui étaient miennes, à rejeter certaines conclusions auxquelles j'étais parvenu. Cela n'a d'ailleurs pas été très difficile. Car en dépit de mes fermes convictions, j'ai toujours été un homme qui sait faire face à la réalité et qui l'accepte, qui aime vivre de nouvelles expériences et apprendre de nouvelles choses. J'ai toujours gardé un esprit ouvert, ce qui est nécessaire à une flexibilité qui va de pair avec toute quête intelligente de la vérité.

LA BONTÉ ENVERS LA MÈR EXPIE LES PÉCHÉS

Louange à Allah, que la prière et le salut soient sur son prophète Mohamed sur sa famille et sur tous ceux qui le suivent jusqu'au jour de la résurrection.

En effet, cher serviteur musulman, cette personne est ta mère.
« Ô toi -qu'Allah te préserve – médite sur ta situation lorsque tu étais enfant et remémores ta faiblesse. »

Ta mère te porta dans son ventre durant neuf mois, subissant pour toi peine sur peine. Elle te porta péniblement et accoucha dans la douleur. Plus tu te développais et plus elle s'affaiblissait. Tu lui fis subir plus que ce qu'elle pouvait supporter, tant son corps était faible et son état en fragilité extrême.

Pendant l'accouchement, elle perçut la mort de ses propres yeux. Ce fut, en effet un accouchement chargé de soupirs, de gémissements, d'angoisses et de souffrances. Malgré tout, elle continua à patienter encore et encore, et lorsqu'elle t'aperçut près d'elle et te serra contre sa poitrine, et lorsqu'elle sentit ta respiration se réitérer, elle fit mine d'oublier ses souffrances et ses douleurs.
« À l'heure où elle te vit, elle reposa tous ses espoirs sur toi, et vit en toi tous les plaisirs et la beauté de la vie. »

Ensuite, elle se consacra à ton service nuit et jour. Elle sacrifia sa santé pour te nourrir, elle s'amaigrit pour ta croissance, elle s'affaiblit pour te rendre fort. Ta nourriture fut son lait, ton foyer fut son giron, et ses deux bras te portèrent. Elle t'entoura d'affection et prit soin de toi. Elle restait affamée pour te rassasier et restait éveillée pour que tu dormes. Elle fut clémente et tendre avec toi. Si jamais elle s'absentait, aussitôt tu la demandais, et

lorsqu'elle se détournait de toi, aussitôt tu l'appelais à l'aide, et lorsque te touchait un mal, aussitôt tu l'appelais au secours. Tu avais l'impression qu'elle détenait tout le bien. Tu t'imaginais que le mal ne pouvait pas t'atteindre lorsqu'elle te serrait contre sa poitrine ou lorsqu'elle portait le regard sur toi. Elle te préférait à elle-même en se privant de la nourriture et du repos pour les mettre à ta disposition.

Quand ton sevrage fut mené à son terme au bout de deux années, et au moment où tu commenças à marcher, elle fit cercle autour de toi avec une grande prévenance, en te suivant du regard et en restant toujours derrière toi, de peur qu'un mal te touche. Puis lorsque tu grandis, son espoir en toi grandit également. Elle considère ton bonheur plus cher que les biens de cette vie, quand bien même ils lui auraient été entièrement proposés. Toutes choses sont possibles pour ton confort, même sa propre personne n'a plus grande valeur. En effet, elle préférerait choisir la mort pour que tu vives en bonne santé.

Ahmad, An-Nassaï, et Ibn Maja rapportent d'après Muawiya As-Soulamy (ra) qui a dit :
« Je suis allé chez le Messager d'Allah et je lui dis :
– Ô Messager d'Allah ! Je veux accomplir le djihad en ta compagnie en vue du Visage d'Allah et la demeure de l'au-delà.
– Malheur à toi ! Ta mère est-elle toujours vivante ? Rétorqua-t-il alors.
– oui. Répondis-je.
– Retourne près d'elle et sois bon envers elle. Dit-il ensuite.
Ensuite, je vins lui parler de l'autre côté, et je lui répétai : – Ô Messager d'Allah ! Je veux accomplir le djihad en ta compagnie en vue du Visage d'Allah et la demeure de l'au-delà.
– Malheur à toi ! Ta mère est-elle toujours vivante ? Rétorqua-t-il alors.
– oui, ô Messager d'Allah ! Répondis-je.
– Retourne donc près d'elle et sois bon envers elle. Dit-il ensuite.
Enfin, je me tins face à lui pour lui parler, et je lui réitérai :
– Ô Messager d'Allah ! Je veux accomplir le djihad en ta compagnie en vue du Visage d'Allah et la demeure de l'au-delà.
– Malheur à toi ! Ta mère est-elle toujours vivante ? Rétorqua-t-il alors.
– oui, ô Messager d'Allah ! Répondis-je.
– Malheur à toi ! Agrippe-toi à ses pieds, c'est là que se trouve le paradis. Rétorqua-t-il enfin. »
Mais si ! Je jure par le Seigneur de la Kaaba, ceci est bel et bien le paradis : « Agrippe-toi à ses pieds, c'est là que se trouve le paradis.»

Muhammad Ibn Al-Mounkadir a dit :
« J'ai passé ma nuit à masser les pieds de ma mère, alors que mon frère Omar a passé la sienne en prière ; sa nuit ne me comblait pas autant que la mienne. »

D'après Ibn Omar (ra) qui a dit :

« Un homme, est venu voir le Messager d'Allah et dit : Ô Messager d'Allah ! Je suis venu pour accomplir le djihad en ta compagnie en vue du Visage d'Allah et la demeure de l'au-delà. Je suis venu auprès de toi en laissant mes parents en pleurs. » Il dit alors : « Retourne les voir, et fais-les rire comme tu les as fait pleurer. »
(Rapporté par Ibn Maja et authentifié par Al-Albany.)

D'après Anas Ibn Nadr Al-Achja'y qui dit : ***« Une nuit, la mère de Ibnu Mas'ûd (ra) lui demanda de l'eau. À son retour, il lui apporta de l'eau, mais il la trouva en plein sommeil. Il resta immobile auprès d'elle jusqu'au petit matin. »***

De même, lorsqu'Abu Mussa Al-Ash'arî et Abu 'Amir vinrent voir le Messager d'Allah, ils lui firent allégeance et se convertirent à l'islam. Ensuite, le Prophète (saw) leur demanda :

« Qu'est devenue une des femmes de votre tribu qu'on prénomme unetelle… ? »
Ils répondirent : ***« Nous l'avons laissée chez elle. »***
Le Prophète (saw) dit : ***« Sachez qu'Allah lui a absout ses péchés. »***
Ils dirent : ***« Pour quelle raison, ô Messager d'Allah ? »***
Il répondit : ***« Pour sa bonté envers sa mère. »***
Le Prophète (saw) dit ensuite : « ***Un jour, alors que sa mère était une très vieille dame, un envoyé est venu les avertir qu'un ennemi s'apprêtait à les envahir. Dès lors, elle porta sa mère sur son dos, puis lorsqu'elle fatiguait, elle la reposait, en plaçant le flanc de sa mère contre son ventre et en plaçant ses pieds sous les pieds de sa mère craignant qu'elle se brûle, car le sol était brûlant, et ceci, jusqu'à ce qu'elle soit sauvée. »***
(Rapporté par Abdarrazzâq dans son recueil.)

Ajouté à ce qu'on a mentionné, la bonté envers sa mère a aussi pour conséquence l'expiation des grands péchés.
L'imam Ahmad a dit :
« Être bon envers ses parents a pour conséquence l'expiation des grands péchés. »

On interrogea Ibn 'Abbâs (ra) au sujet d'un homme qui a tué sa femme. On lui demanda :
« Comment pouvait-il se repentir ? »
Il répondit : « Si ses parents sont vivants, qu'il soit bon envers eux tant qu'ils sont encore en vie ; peut-être qu'Allah lui pardonnera. »

Il donna la même réponse pour le repentir de celui qui étudia la sorcellerie.

Ô communauté des croyants, combien le musulman a-t-il passé d'heures à rendre service à ses parents ! Par ce geste, Allah lui pardonna ses péchés, ses fautes et le libéra des soucis et des chagrins. Combien de fils bienfaisants et de filles bienfaisantes qui quittent leurs parents en les ayant salués ou après leur avoir adressés de douces paroles ou après leur avoir offerts un modeste présent, ont vu les portes du ciel s'ouvrirent de par les invocations exaucées en leur faveur de leurs faibles parents âgés.

Craignez donc Allah au sujet de vos parents, notamment s'ils ont atteint la vieillesse, si leurs membres se sont affaiblis et leurs têtes se sont garnies de cheveux blancs. Et surtout, s'ils ont atteint un stade où ils te regardent comme celui qui attend une bouchée rassasiante de nourriture ou un modeste don gratifiant.

Et Allah Seul Sait….
Sur ce, Que la Paix de Dieu soit sur vous et vous accompagne partout où vous êtes.

INVOCATION PROPHETIQUE

O mon Seigneur, protège- moi, par Ton agrément, contre Ta colère
Al-Lâhumma 'a'ûzhu biridhâka min sakhatika,

et protège-moi, par Ton pardon, contre Ton châtiment
wa bimu'âfâtik min 'uqûbatik,

Je me réfugie auprès de Toi contre Toi, Je Te rends des éloges sans fin,
wa , 'a'ûzhu bika minka, lâ 'uhçî thanâ'an 'alayka,

Toi Qui T'es félicité Toi-même
'anta kamâ 'athnayta 'alâ nafsik

Rapporté par Muslim, Aç- Çalah (La prière), chap : Mâ yagûlu fî-r-Rukû'i was-Sujûdi (les invocations au cours de l'inclinaison et la prosternation)

LES PILIERS DE LA MÉCRÉANCE

Louange à Allah, que la prière et le salut soient sur son prophète Mohamed sur sa famille et sur tous ceux qui le suivent jusqu'au jour de la résurrection.

Les piliers de la mécréance sont au nombre de quatre :

L'orgueil,
La jalousie,
La colère,
Et le désir charnel.

On neutralise l'orgueil par la soumission, et la jalousie par le fait d'accepter les conseils et d'en adresser. La colère se neutralise par l'équité, et le désir charnel par le fait de se consacrer à l'adoration d'Allah.

Si le pilier de l'orgueil s'effondre, il devient facile de se soumettre.

Quand le pilier de la jalousie s'effondre, il devient simple d'accepter les conseils et de les prodiguer.

Lorsque le pilier de la colère s'affaisse, il devient aisé de faire preuve d'équité et de modestie. Enfin, si le pilier du désir charnel s'effondre, il est alors facile de patienter, d'être chaste et de s'adonner à l'adoration d'Allah.

Mais hélas, déplacer les montagnes est plus aisé que de se débarrasser de ces quatre fléaux pour qui en souffre, surtout lorsqu'ils deviennent des caractéristiques, des particularités et des attributs ancrés en la personne. Ces fléaux l'empêchent de réaliser quoi que ce soit de bénéfique, son âme ne pourra s'améliorer, et toutes les fois que le serviteur s'efforcera d'effectuer des bonnes œuvres, ces quatre fléaux les corrompront. Toutes les calamités naissent de ces fléaux, et lorsqu'ils s'installent dans le cœur, elles lui font croire que le faux est vérité, que la vérité n'est que fausseté, que le bien est mal et que le mal est bien. Elles le font se rapprocher de ce bas monde et l'éloignent de l'au-delà.

En méditant sur la mécréance des différentes communautés, on se rendra compte qu'elle est issue de ces quatre fléaux. Ils sont la cause du châtiment dont l'intensité dépend de leur gravité. Quiconque ouvre la porte à ces fléaux aura ouvert la porte à tous les maux, qu'ils soient imminents ou futurs. Quiconque leur ferme la porte, fermera par la même occasion la porte à tous les maux, car ces quatre fléaux empêchent la soumission à Allah, le culte sincère, le repentir, le retour vers Allah, l'acceptation de la vérité, le conseil sincère envers les musulmans, l'humilité envers Allah et la modestie envers Ses créatures. Ces fléaux naissent du fait que le serviteur ignore tout de son Seigneur mais aussi de sa propre âme.

En effet, s'il savait que son Seigneur possédait les attributs de perfection et de vénération, et si parallèlement il reconnaissait présenter de nombreux défauts et vices, il ne s'enflerait pas d'orgueil, ne se mettrait pas en colère et ne jalouserait personne pour ce qu'Allah pourrait lui donner. La jalousie en réalité n'est rien d'autre qu'une forme d'opposition à Allah, car c'est détester le bienfait d'Allah envers Son serviteur alors qu'Allah aime ce bien-

fait. C'est aussi désirer la disparition de ce bienfait, alors qu'Allah le détesterait.

Le jaloux s'oppose donc à Allah dans Son décret, Sa prédestination, dans ce qu'Il aime et déteste. C'est pour cette raison que Satan est véritablement l'ennemi d'Allah car son péché était entaché d'orgueil et de jalousie.

Ces deux défauts peuvent s'effacer en approfondissant sa connaissance d'Allah et Son unicité, en se contentant de Lui, en s'en satisfaisant et en revenant vers Lui.

De même, on peut se débarrasser du caractère de la colère si l'on connaît son âme et si l'on sait qu'elle ne mérite pas que l'on se mette en colère pour elle ou qu'on la venge. En effet, ce serait lui accorder préférence tant dans la satisfaction que dans la colère par rapport à son Créateur et Concepteur. Le meilleur moyen pour se débarrasser de ce fléau est d'habituer son âme à s'irriter pour Allah et être satisfait de Lui. Chaque fois qu'un peu de colère ou de satisfaction pour Allah naîtra en lui, elle chassera par la même occasion un peu de la colère et de la satisfaction que l'on peut éprouver pour soi-même, et vice versa.

Pour ce qui est du désir charnel, son remède consiste à savoir et être parfaitement conscient qu'assouvir les désirs charnels de l'âme dans ce bas monde et la meilleure façon de l'en priver dans l'au-delà, et que pratiquer la diète des désirs charnels ici-bas est le meilleur moyen d'en profiter au paradis. Chaque fois que l'on ouvre la porte aux désirs charnels, on s'efforce en fait de l'en priver dans l'au-delà. Et toutes les fois que l'on ferme une des portes du désir charnel, on participe de ce fait à lui faire goûter les plaisirs les plus sublimes dans l'au-delà.

La colère est comparable à un fauve : Si on ne le maîtrise pas, il dévore son propriétaire. Le désir charnel est comparable au feu : Celui qui l'attise sera le premier brûlé.

L'orgueil est comparable au fait de disputer son royaume à un roi : S'il ne décrète pas ta mort, tout au moins il te bannira.

Enfin la jalousie est comparable au fait de se mesurer à plus fort que soi.

Lorsque le serviteur prend le dessus sur ces désirs charnels et sa colère, sa propre ombre effrayera Satan. Mais si ce sont les désirs charnels et la colère qui prend le dessus, le serviteur se mettra à avoir peur du produit de son imagination.

Et Allah Seul Sait….
Sur ce, Que la Paix de Dieu soit sur vous et vous accompagne partout où vous êtes.

Louange à Allah, que la prière et le salut soient sur son prophète Mohamed sur sa famille et sur tous ceux qui le suivent jusqu'au jour de la résurrection.

Allah a fait l'éloge de ceux qui dépensent dans Sa voie, ceux qui œuvrent pour résoudre les problèmes des gens, notamment des indigents et des nécessiteux. Il dit en effet :
« Et dans leurs biens, il y avait un droit au mendiant et au déshérité. »
(Coran 51 Verset 19)

Bien plus, l'Islam considère les aumônes que l'homme distribue à ses frères pauvres comme faisant partie des meilleures œuvres qui rapprochent d'Allah. Allah dit :

« La bienfaisance ne consiste pas à tourner vos visages vers l'orient ou l'occident, mais à croire en Dieu, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux Prophètes ; à donner de ses biens, quelque amour qu'on en ait, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs dans le besoin, à ceux qui demandent l'aide et pour affranchir les esclaves […] »
(Coran 2 Verset 177)

Il menace d'un châtiment douloureux, le Jour de la Résurrection, ceux qui thésaurisent leurs biens et n'y prélèvent pas les droits d'Allah. Allah dit :
« À ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans le sentier d'Allah, annonce un châtiment douloureux. »
(Coran 9 Verset 34)

C'est pourquoi la zakât (***l'aumône légale obligatoire***) est l'un des piliers principaux de l'Islam et une obligation pour tout musulman dont la fortune atteint le seuil imposable au terme de la période requise. Allah dit :
« Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la prière et d'acquitter la zakât. Et voilà la religion de droiture. »
(Coran 98 Verset 5)

Le taux de la zakât correspond à 2,5 % du capital ; elle est prélevée chez les riches et redistribuée aux pauvres, aux indigents et aux nécessiteux conformément à l'ordre d'Allah qui a Lui-même déterminé ses bénéficiaires en ces termes :
« La zakât n'est destinée qu'aux pauvres, aux indigents, aux percepteurs, à ceux dont on espère la conversion, à l'affranchissement des esclaves, à ceux lourdement endettés, aux combattants dans le sentier de Dieu, et au voyageur dans le besoin. Ceci est un décret venant de Dieu ! Et Dieu est Omniscient et Sage. »
(Coran 9 Verset 60)

Quiconque conteste la légalité de la zakât est un apostat, et celui qui refuse ouvertement de s'en acquitter est combattu jusqu'à ce qu'il s'en acquitte, car refuser de payer la zakât, c'est priver les ayants droit pauvres et indigents de leur dû. À travers la prescription de la zakât, l'Islam vise à éradiquer la pauvreté de la société et à combattre les méfaits qui en découlent comme le vol, le meurtre et les agressions. Elle vise aussi à promouvoir la solidarité entre les musulmans. Elle élève l'âme du riche et la purifie de l'égoïsme, de l'avarice, et de la cupidité, tout comme elle purifie son cœur de l'amour de la vie présente et de ses plaisirs effrénés ; autrement, il oublierait ses frères pauvres et indigents.
Allah dit :
« Et ceux qui ont été préservés de l'avarice, ceux-là sont ceux qui réussissent. »
(Coran 64 Verset 16)

Elle purifie également les cœurs des pauvres et des indigents de la haine, de la rancœur et de la jalousie à l'égard des riches, puisqu'ils les voient s'acquitter de l'obligation qu'Allah leur a prescrite et dépenser une partie de leur fortune à leur profit, s'occuper d'eux et leur faire du bien. Allah met en garde quiconque refuse de s'acquitter de cette obligation en ces termes :
« Que ceux qui gardent avec avarice ce que Dieu leur a accordé par Sa grâce ne pensent pas que c'est un bien pour eux. Au contraire, c'est un mal pour eux : au Jour de la Résurrection, on leur attachera autour du cou ce qu'ils ont gardé avec avarice. »
(Coran 3 Verset 180)

Et Allah Seul Sait….
Sur ce, Que la Paix de Dieu soit sur vous et vous accompagne partout où vous êtes.

INVOCATION CORANIQUE

Seigneur ! ne fais pas dévier nos coeurs après que tu nous as guidés ! Accorde-nous Ta miséricorde, car Tu es le Dispensateur Suprême

Rabbanâ là tuzigh qulûbanâ ba'da idh hadaytanâ wa hab lanâ min ladunka rahmatan innaka anta-l-wahhâb.
(Coran 3 Verset 8)

UN HADITH - UN TAFSIR

ORDONNE-LUI DE LA REPRENDRE, PUIS DE LA GARDER

‘Abdallah Ibn ‘Umar (ra) relate qu’il répudia sa femme, du vivant du Messager d’Allah (saw), alors qu’elle était indisposée. ‘Umar Ibn Al Khattâb (ra) interrogea alors le Messager d’Allah (saw) à ce propos et il (saw) répondit :
« Ordonne-lui de la reprendre, puis de la garder jusqu’à ce qu’elle se purifie, puis qu’elle ait de nouveau ses règles, puis qu’elle se purifie [encore une fois]. Ensuite, il la gardera s’il le souhaite, ou il la répudiera s’il le veut, avant de l’avoir touchée. Telle est la période de viduité qu’Allah a ordonné d’observer lorsque les femmes répudiées »

Louange à Allah, que la prière et le salut soient sur son prophète Mohamed sur sa famille et sur tous ceux qui le suivent jusqu’au jour de la résurrection.

Ce hadith nous enseigne que ‘Abdallâh Ibn ‘Umar (ra) répudia sa femme – il a été mentionné qu’elle se nommait : **Âminah Bint Ghifâr** – alors qu’elle était indisposée, donc pendant sa période mensuelle [de menstrues]. Alors, son père, ‘Umar (ra), se rendit auprès du Prophète (saw) afin de l’informer et de lui demander un avis juridique (une fatwa). Le Messager d’Allah (saw) répondit alors :
« Ordonne-lui de la reprendre ! »

Cela signifie que le Prophète (saw) ordonna à ‘Umar (ra) d’imposer à son fils ‘Abdallah de reprendre son épouse sous son autorité maritale, car le divorce pendant les menstrues est une répudiation innovée.

De plus, le Prophète (saw) ordonna que, face à cette situation, son épouse fût reprise afin que sa période de retraite ne s’allongeât pas.

En effet, la période de menstrues, durant laquelle elle fut répudiée, ne peut être comptabilisée avec les trois menstrues après lesquelles sa période de viduité prend fin. [Puis] Il a dit : ***« puis de la garder »***, c’est-à-dire : il doit donc la reprendre sous son autorité maritale ; **« jusqu’à ce qu’elle se purifie »** de ses menstrues durant lesquelles son époux l’a répudiée ; ***« puis qu’elle ait de nouveau ses règles, puis qu’elle se purifie [encore une fois »***, c’est-à-dire : qu’elle ait une nouvelle période de menstrues, puis qu’elle se purifie de cette seconde période de menstrues ; ***« Ensuite, il la gardera s’il le souhaite, ou la répudiera s’il le veut »***, c’est-à-dire : s’il le désire, il la gardera sous son autorité après cette seconde période de menstrues, ou bien s’il le souhaite, il la divorcera ; ***« avant de l’avoir touché »***, c’est-à-dire : avant d’avoir un rapport sexuel avec elle ; ***« Telle »***, c’est-à-dire : la répudiation au cours d’une période de pureté au cours de laquelle aucun rapport sexuel n’a eu lieu ; ***« Telle est la période de viduité qu’Allah a ordonné d’observer lorsque les femmes sont répudiée »***, c’est-à-dire : c’est le divorce prescrit selon le délai durant lequel Allah a autorisé qu’on répudie les femmes conformément à Sa Parole, le Très-Haut :
« Lorsque vous répudiez vos femmes, alors répudiez-les conformément à leur période d’attente prescrite ! »
(Coran 65 Verset 1)

C’est-à-dire : au moment où débute leur période de viduité [Al ‘Iddah désigne le moment après leurs règles, en période de pureté et sans pourtant avoir eu des rapports sexuels avec elles].

Et Allah Seul Sait….
Sur ce, Que la Paix de Dieu soit sur vous et vous accompagne partout où vous êtes.

UN VERSET - UN TAFSIR

« ...LA DURÉE DU JEÛNE EST DÉTERMINÉE... »

« 183- Croyants, le jeune vous est prescrit comme il a été prescrit aux peuples qui vous ont précédés. Peut-être vous perfectionnerez vous.
184- La durée du jeûne est déterminée. Celui qui, par suite d'une maladie, ou d'un déplacement, aura manqué des jours de jeûne, devra les remplacer. Ceux qui auront rompu le jeûne par fatigue se rachèteront par des distributions de nourriture aux pauvres. Etre large dans ces distributions, c'est encore plus méritoire. Jeûnez, c'est votre intérêt, si vous êtes des hommes avertis. »
(Sourate 2 Verset 183 à 184)

Louange à Allah, que la prière et le salut soient sur son prophète Mohamed sur sa famille et sur tous ceux qui le suivent jusqu'au jour de la résurrection.

Dieu ordonne aux hommes de jeuner en s'abstenant de manger, de boire et d'avoir de rapports avec les femmes, n'ayant pour intention que de plaire à Dieu. Car le jeune est une purification de l'âme de tout mauvais caractère ou comportement inconvenable. Il l'a prescrit aux musulmans comme II l'a prescrit aux générations passées en les prenant comme exemple. Que les musulmans s'empressent de s'acquitter de cette obligation d'une façon plus parfaite que les autres en profitant ainsi des intérêts du jeune qui purifie l'âme et le corps, et repousse les mauvaises suggestions du démon, selon ce hadith cite dans les deux Sahih ou l'Envoyé de Dieu (saw) a dit:
« O jeunes hommes! Que celui d 'entre vous qui peut assurer le ménage, se marie… Celui qui n'est pas capable, qu'il jeune car le jeune lui sera une protection »

Puis Dieu montre que le jeune doit se faire durant des jours comptés afin qu'il ne soit une prescription trop excessive. Au début de l'ère Islamique, les hommes jeunaient trois jours de chaque mois, puis il fut abrogé par le verset qui impose le jeune au mois de Ramadan comme nous allons le montrer plus loin.

Il a été dit que le jeune a été prescrit du temps de Noé durant trois jours de chaque mois. Al-Hassan Al-Basri a dit:
« Le jeune a été prescrit durant un mois entier a toutes les générations qui nous ont précédés »

Et Abdullah Ben 'Omar qui a soutenu cette opinion, d'ajouter:
« L'Envoyé de Dieu (saw) a dit: « Le jeune du mois de Ramadan a été prescrit a tous les peuples qui nous ont précèdes »
(Rapporte par Ibn Abi Hatem)

Les malades et les voyageurs sont exempts, momentanément, du jeune, ils peuvent rompre le jeune durant des jours comptes selon leur cas condition qu'ils jeuneront un nombre de jours égal, et ceci est par compassion envers eux car le jeune leur cause une fatigue. Quant au résident qui supporte le jeune avec fatigue a le choix: ou jeuner, ou rompre le jeune en nourrissant un pauvre contre chaque jour, et s'il nourrit plusieurs, ce sera un bien pour lui. Mais le jeune est meilleur pour lui.

On a rapporté que le Prophète (saw) en arrivant à Médine, jeunait trois jours de chaque mois et le jour de 'Achoura. Lorsque le verset précité fut révèle, certains jeunaient et d'autres donnaient à manger aux pauvres pour compenser le jeune.

Mais lorsque Dieu révéla un autre verset

qui impose le jeune d'une façon catégorique, ceci fut une obligation pour le résident et le sain, une tolérance pour le malade et le voyageur de rompre pour jeuner plus tard, et une exemption pour l'âgé et le vieillard qui ne peuvent en aucun cas jeuner. Par la suite, les hommes, après leur jeune, mangeaient, buvaient et avaient des rapports avec leurs femmes avant de dormir. Mais après leur sommeil, en se réveillant, ils s'abstenaient de tout.

On a rapporté qu'un homme des Ansars (Médinois) appelé Sarma travaillait en jeunant. Un jour, il rentra le soir, fit la prière de l'Isha' (le soir) et s'endormit sans manger ni boire jusqu'au lendemain passant ainsi tout la nuit en jeune. En le voyant chétif et déprimé l'envoyé de Dieu (saw) lui demanda:
« ***Qu'as-tu?*** » Il lui répondit: « ***J'ai travaillé toute la journée d'hier, en rentrant chez moi, je m'étendis et le sommeil me gagna, et me voilà a jeune aujoud'hui*** ».

On a rapporté également qu'Omar Ben Al-Khattâb, en se réveillant la nuit, avait commerce avec sa femme. Il vint trouver le Prophète (saw) et le mit au courant de son faire. Dieu alors fit descendre un verset à ce sujet dont nous allons en parler plus loin.

Cette partie du verset: « **Ceux qui auront rompu le jeûne par fatigue se rachèteront par des distributions de nourriture** » avait suscité une controverse entre le exégètes car certains avaient dit qu'elle a été abrogée par ce verset: « **Quiconque verra ce mois apparaître devra commencer le jeûne** », mais Ibn Abbas leur a répondu:
« ***Il ne l'est plus car cette tolérance fut accordée dans tous les cas aux personnes âgées et incapables de jeuner, qui devront, en compensation, nourrir un pauvre.*** »

Il en résulte de ces différentes opinions que cette abrogation concerne le résident et le sain. Quant aux âgés, ils rompront le jeune sans qu'ils soient obligés de jeuner plus tard étant donné que leur cas sanitaire ne leur permettra pas de le faire, et ils seront tenus de nourrir un pauvre en compensation. La question qui se pose est la suivante :
« Et s'ils ne trouveront pas de quoi nourrir? ».

Il y a eu deux opinions à ce sujet: La première l'exempté par égards à sa vieillesse tout comme le garçon qui est exempté, car Dieu n'impose pas à une âme une charge qui ne peut pas la supporter, comme a dit Al-Chafé'i.

La deuxième, qui est la plus correcte, exige cette nourriture selon les dires de la majorité des ulémas. Al-Boukhâri a soutenu cette dernière opinion en disant; « ***Si le vieillard faible ne peut supporter le jeune qu'avec fatigue, nous avons dans Anas son exemple, car après avoir atteint un certain âge, il nourrissait, contre chaque jour, un pauvre en lui offrant du pain et de la viande, et il rompait le jeune.*** »

(Tafsir d'Ibn Kathir)

Et Allah Seul Sait….
Sur ce, Que la Paix de Dieu soit sur vous et vous accompagne partout où vous êtes.

ABONNEZ-VOUS A NOTRE NEWSLETTER SUR INTERNET A CETTE ADRESSE :
HTTPS://JSUISMUSLIM.NET/NEWSLETTER/
ET RECEVEZ NOS ARTICLES DANS VOTRE BOITE MAIL.

AINSI QUE LE BIMENSUEL IQRA DANS VOTRE BOITE MAIL.